



Conseil National des Exploitants Thermaux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 mars 2009

Ouverture de la saison thermale 2009

Alors que la saison thermale débute, les chiffres de fréquentation des stations démontrent que la médecine thermale a encore aujourd'hui toute sa place dans notre système de soins. Le maintien du remboursement des cures et l'investissement des professionnels dans les programmes de recherche pour évaluer scientifiquement le service médical rendu (S.M.R.) témoignent du dynamisme du thermalisme en France.

▪ Un secteur toujours porteur

Les 1200 sources françaises représentent 20% du capital thermal européen. On compte **105 stations thermales** en activité sur l'ensemble du territoire national. En 2008, elles ont délivré **9 millions de journées de soins**, et permis à **490 000 curistes** de trouver une solution efficace à des pathologies diverses (en dermatologie, rhumatologie, ...).

En quelques années, les communes thermales ont consenti d'importants investissements : plus de 250 millions d'euro pour améliorer leurs équipements. Ainsi en **10 ans**, tous les établissements thermaux ont été rénovés.

▪ Les cures thermales toujours remboursées

L'amendement Bur

Malgré les débats survenus à l'Assemblée Nationale à l'occasion du projet d'amendement Bur, les cures thermales sont toujours remboursées. Cet amendement prévoyait de réduire le taux de remboursement des soins thermaux à 35% au lieu de 65%. Il a été retiré par son auteur le 31 octobre 2008, reconnaissant ainsi la **légitimité de la médecine thermale** parmi les professionnels de la santé. Par ailleurs, dans le contexte actuel de réduction des dépenses de santé, la part des cures thermales ne représente que 0,28% de ces mêmes dépenses.

Renouvellement de la convention thermale

Le sérieux de la démarche engagée par l'ensemble de la profession a notamment conduit cet automne l'Assurance Maladie, et au-delà le Ministère de la Santé, à reconduire **le cadre conventionnel des cures thermales jusqu'à fin 2012**.

- **Une nouvelle saison sous le signe de la médecine thermale**

Le service médical rendu (S.M.R.)

Depuis 2005, le CNETH s'est associé aux communes thermales pour mettre en oeuvre une **démarche scientifique** d'une ampleur sans précédent et créer **l'AFRETh, Association Française pour la Recherche Thermale**. Chaque année, 1,3 millions d'euro sont consacrés à ce programme de recherche, répondant à une méthodologie **avalisée par le Ministère de la Santé, et en relation permanente avec l'Assurance Maladie**.

L'AFRETh permet, en collaboration avec des services hospitaliers, **l'évaluation des résultats thérapeutiques et du service médical rendu** par la médecine thermale dans les centres de soins.

La recherche toujours au cœur du thermalisme

La volonté originelle du CNETH de démontrer **l'intérêt médico-économique du thermalisme** l'a conduit l'année dernière à initier l'étude Stop-TAG. Cette dernière a permis de prouver l'efficacité thérapeutique des cures thermales dans le Trouble Anxieux Généralisé. De la même manière, les médecins et les établissements thermaux se sont unis pour démontrer le rôle de la médecine thermale sur l'arthrose. **L'étude Thermarthrose sera présentée au début de l'été 2009**. D'autres études, sur l'obésité chez l'adulte, sur l'insuffisance veineuse chronique ou encore sur le cancer du sein, sont en cours de réalisation.

La recherche est primordiale pour le CNETH, car elle évalue l'efficacité du thermalisme face aux maladies et rend possible la création de nouveaux soins thermaux. **C'est sur la base de ces études rigoureuses que se justifie le remboursement des cures thermales par la Sécurité Sociale**.

Le C.N.E.Th.

Créé en 2002 à la suite de la fusion des syndicats professionnels, le C.N.E.Th (Conseil National des Exploitants Thermaux) regroupe l'ensemble des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en cohérence avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermale. Ses missions reposent sur la défense des intérêts des établissements thermaux auprès des différentes instances de l'Etat et de l'Assurance Maladie, sur la diffusion d'une information pédagogique pour faire connaître les atouts de cette médecine tant auprès du grand public que de la communauté médicale, sur également de mener à bien des études pour évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu (SMR) des cures.

Contact presse

Agence Albertine & Media - 01 48 24 04 50

Bertrand de Tilleul - b.detilleul@albertine-media.fr

Dorothée Scampini – d.scampini@albertine-media.fr